

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	11

L'an deux mille vingt-trois, le 27 octobre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

GAILLOT Philippe	BRUN Jérôme	VALANCE Bénédicte			
IMMER Alain	OGER Isabelle	VIEIRA Christophe			
MENEGHIN Gaël	REUTER Olivier	WALLERICH Alain			
SVEC Jean	THILL Céline				
<b>LISTE DES ABSENTS EXCUSES :</b>					
GUINDT Philippe	donne procuration à VIERIRA Christophe				
DEBAILLEUL Delphine	donne procuration à MENEGHIN Gaël				

Madame OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 - 770 Adjudication chasse 2024-2033 – Consistance des lots - choix du mode de location – approbation de la convention de gré à gré.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Environnement ;

**VU** l'Arrêté Préfectoral 2023-DDT-SRAF-UFC-N°9 du 20 avril 2023 portant approbation du cahier des charges type des chasses communales et intercommunales de Moselle pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033 ;

**VU** la demande de poursuite de location en gré à gré émise par M. MICHEL Jean-Claude titulaire actuel du lot de chasse unique en date du 09 juin 2023 ;

**VU** la réunion de la Commission Communale Consultative de Chasse en date du 20 octobre 2023 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de location de la chasse communale est établi pour une durée de 9 ans et le bail actuel expire le 1<sup>er</sup> février 2024. La chasse sera donc remise en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que M. MICHEL Jean-Claude actuel locataire du lot unique de chasse a émis le souhait en date du 09 juin 2023 de conclure un nouveau bail pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033 en gré à gré aux mêmes conditions que le précédent bail.

Monsieur le Maire précise que le montant annuel de la location du lot de chasse unique s'élève à 6072,57€.

Monsieur le Maire précise que l'actuel locataire de chasse a toujours fait preuve de bons comportements et a toujours entretenu de bonnes relations.

Il appartient au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission Communale Consultative de Chasse, de décider de la constitution et du périmètre du lot de chasse, du choix de la procédure de location.

La Commission Communale Consultative de la Chasse qui s'est réunie le 20 octobre 2023 a émis un avis favorable sur le lot de chasse communale telle qu'exposée ci-dessous.

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 27 OCTOBRE 2023**

La constitution du lot de chasse :

- **Lot unique**, ban communal : surface 861ha 95a 16ca (prix du précédent bail 6 072,57 €)
- **Zone urbanisée 1** :  
intervention uniquement en cas de demande de la mairie : surface 24ha 10a 82ca (0€)
- **Zone urbanisée 2** :  
intervention uniquement en cas de demande de la mairie : surface 28ha 42a 00ca (0€)

Monsieur le Maire propose donc d'établir une convention en gré à gré avec M. MICHEL Jean-Claude suite à l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de Chasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la signature de la convention de gré à gré avec M. MICHEL Jean-Claude pour le lot de chasse unique
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces nécessaires afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 30 octobre 2023

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 30/10/2023  
Le Maire,

